

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

Sorkil-G grains

Type(s) de produit

TP14: Rodenticides

Numéro d'autorisation: 133/14/L-000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: LU-0008248-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	Sorkil-G grains Vorex-G grains Sorkil G Pro + Repello + Somitrol +
---------------------------------	--

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Denka REGISTRATIONS bv
	Adresse	Gildeweg 37a 3771NB Barneveld autre: Netherlands
Numéro de l'autorisation		133/14/L-000
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		LU-0008248-0000
Date de l'autorisation		07/02/2018
Date d'expiration de l'autorisation		01/07/2025

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	EDIALUX
Adresse du fabricant	ZA Mâcon Est 01750 REPLONGES France
Emplacement des sites de fabrication	EDIALUX site 1 ZA Mâcon Est 01750 REPLONGES France

Nom du fabricant	Pelsis Belgium NV
Adresse du fabricant	Industrieweg 15 2880 Bornem Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Pelsis Belgium NV site 1 Industrieweg 15 2880 Bornem Belgique

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Difenacoum
Nom du fabricant	PELGAR INTERNATIONAL LTD
Adresse du fabricant	UNIT 13 Newman Lane GU34 2QR ALTON Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	PELGAR INTERNATIONAL LTD site 1 UNIT 13 Newman Lane GU34 2QR ALTON Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Difenacoum	3-(3-biphenyl-4-yl-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl)-4-hydroxycoumarin	substance active	56073-07-5	259-978-4	0,005 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation

RB Appât (prêt à l'emploi)

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H360D: Peut nuire au fœtus.</p> <p>H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ..</p>
Conseils de prudence	<p>P201: Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P260: Ne pas respirer les poussières.</p> <p>P280: Porter des gants de protection.</p> <p>P308+P313: IF exposed or concerned: Get medical advice/attention.</p> <p>P314: Get medical advice/attention if you feel unwell.</p> <p>P405: Garder sous clef.</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans le respect de la législation nationale..</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans le respect de la législation nationale..</p>

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Souris et/ou rats – professionnels formés – intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: autre: juvéniles et adultes Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: autre: juvéniles et adultes Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: juvéniles et adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur à l'intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Formulations en appâts: - appâts prêts à l'emploi à utiliser dans des boîtes d'appâtage sécurisées - appâts prêts à l'emploi à utiliser dans des stations d'appâtage couvertes et protégées
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Rats : 80-200 g d'appât par boîte/station, espacées de 15 m. Souris : 25-30 g d'appât par boîte/station. Dilution (%): / Nombre et fréquence des applications: Le nombre de stations d'appât dépend du site traité, du contexte géographique, du niveau et de la gravité de l'infestation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	Le conditionnement ne doit pas être inférieur à 3 kg. Sachets PP contenant 25, 30, 40, 50, 75, 100, 150 ou 200 g de grains. Les sachets sont emballés en seaux ou cartons de 3kg, 5 kg, 10 kg ou 12.5 kg. Des boîtes pré-remplies avec des sachets PP sont aussi disponibles: - pour les souris, 1*25 g ou 1*30 g ; - pour les rats, 4*25 g, 3*30 g, 2*40 g, 2*50 g, 2*75 g, 1*100 g, 1*150 g ou 1*200 g.

Les grains en vrac sont conditionnés en seaux PP, sacs papier multicouche avec revêtement PP ou sacs PP laminé tissé : 3kg, 5 kg, 10 kg.
--

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

Le cas échéant, observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant le traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant.

- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.

- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Souris et/ou rats – professionnels formés – à l'extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: autre: juvéniles et adultes Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: autre: juvéniles et adultes Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: juvéniles et adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur à l'extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Formulations en appâts: - appâts prêts à l'emploi à utiliser dans des boîtes d'appâtage sécurisées - appâts prêts à l'emploi à utiliser dans des stations d'appâtage couvertes et protégées
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Rats: 80 - 200 g d'appât par boîte/station. Souris: 25 - 30 g d'appât par boîte/station. Dilution (%): / Nombre et fréquence des applications: Le nombre de stations d'appât dépend du site traité, du contexte géographique, du niveau et de la gravité de l'infestation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés

Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Le conditionnement ne doit pas être inférieur à 3 kg.</p> <p>Sachets PP contenant 25, 30, 40, 50, 75, 100, 150 ou 200 g de grains.</p> <p>Les sachets sont emballés en seaux ou cartons de 3kg, 5 kg, 10 kg ou 12.5 kg.</p> <p>Des boîtes pré-remplies avec des sachets PP sont aussi disponibles:</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les souris, 1*25 g ou 1*30 g ; - pour les rats, 4*25 g, 3*30 g, 2*40 g, 2*50 g, 2*75 g, 1*100 g, 1*150 g ou 1*200 g. <p>Les grains en vrac sont conditionnés en seaux PP, sacs papier multicouche avec revêtement PP ou sacs PP laminé tissé : 3kg, 5 kg, 10 kg.</p>
-------------------------------------	--

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Le cas échéant, observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
 - Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

- Ne placer pas directement ce produit dans les terriers.

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés près des eaux de surface (rivières, étangs, canaux d'eau, digues, fossés d'irrigation) ou à proximité de systèmes d'évacuation des eaux,, assurez-vous que le contact avec l'eau est évité.

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.3. Description de l'utilisation

Tableau 3. Souris – professionnels – intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: autre: juvéniles et adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur à l'intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts

	Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des boîtes d'appâtage sécurisées.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 25 à 30 g d'appât par boîte. Si plus d'une boîte est nécessaire, la distance minimum entre les boîtes devrait être de 3 mètres. Dilution (%): / Nombre et fréquence des applications: 25 à 30 g d'appât par boîte. Si plus d'une boîte est nécessaire, la distance minimum entre les boîtes devrait être de 3 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Le conditionnement ne doit pas être inférieur à 3 kg. Sachets PP contenant 25, 30 g de grains. Les sachets sont emballés en seaux ou cartons de 3kg, 5 kg, 10 kg ou 12.5 kg. Des boîtes pré-remplies avec des sachets PP sont aussi disponibles: - pour les souris, 1*25 g ou 1*30 g ; Les grains en vrac sont conditionnés en seaux PP, sacs papier multicouche avec revêtement PP ou sacs PP laminé tissé : 3kg, 5 kg, 10 kg.

4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

Le cas échéant, observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Les produits ne peuvent être autorisés en vue d'une utilisation dans des traitements d'appâtage permanent ou semi-permanent.

4.3.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.3.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.4. Description de l'utilisation

Tableau 4. Rats – professionnels – intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: juvéniles et adultes Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: autre: juveniles and adults
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur à l'intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des boîtes d'appâtage sécurisées.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: - 80 - 200 g d'appât par boîte. Si plus d'une boîte est nécessaire, la distance minimum entre les boîtes devrait être de 15 mètres.

	<p>Dilution (%): /</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>- 80 - 200 g d'appât par boîte. Si plus d'une boîte est nécessaire, la distance minimum entre les boîtes devrait être de 15 mètres.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Le conditionnement ne doit pas être inférieur à 3 kg.</p> <p>Sachets PP contenant 25, 30, 40, 50, 75, 100, 150 ou 200 g de grains.</p> <p>Les sachets sont emballés en seaux ou cartons de 3kg, 5 kg, 10 kg ou 12.5 kg.</p> <p>Des boîtes pré-remplies avec des sachets PP sont aussi disponibles:</p> <p>- pour les rats, 4*25 g, 3*30 g, 2*40 g, 2*50 g, 2*75 g, 1*100 g, 1*150 g ou 1*200 g.</p> <p>Les grains en vrac sont conditionnés en seaux PP, sacs papier multicouche avec revêtement PP ou sacs PP laminé tissé : 3kg, 5 kg, 10 kg.</p>

4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- Le cas échéant, observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.4.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Les produits ne peuvent être autorisés en vue d'une utilisation dans des traitements d'appâtage permanent ou semi-permanent.

4.4.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.4.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.5. Description de l'utilisation

Tableau 5. Souris et/ou rats – professionnels – extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: autre: juvéniles et adultes Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: juvéniles et adultes Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: autre: juvéniles et adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur à l'extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des boîtes d'appâtage sécurisées.

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: Rats: 80-200 g d'appât par boîte. Si plus d'une boîte est nécessaire, la distance minimum entre les boîtes devrait être de 15 mètres. Souris: 25-30 g d'appât par boîte. Si plus d'une boîte est nécessaire, la distance minimum entre les boîtes devrait être de 3 mètres</p> <p>Dilution (%): /</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Le nombre de stations d'appât dépend du site traité, du contexte géographique, du niveau et de la gravité de l'infestation. Rats: 80-200 g d'appât par boîte. Si plus d'une boîte est nécessaire, la distance minimum entre les boîtes devrait être de 15 mètres. Souris: 25-30 g d'appât par boîte. Si plus d'une boîte est nécessaire, la distance minimum entre les boîtes devrait être de 3 mètres</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Le conditionnement ne doit pas être inférieur à 3 kg.</p> <p>Sachets PP contenant 25, 30, 40, 50, 75, 100, 150 ou 200 g de grains. Les sachets sont emballés en seaux ou cartons de 3kg, 5 kg, 10 kg ou 12.5 kg. Des boîtes pré-remplies avec des sachets PP sont aussi disponibles:</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les souris, 1*25 g ou 1*30 g ; - pour les rats, 4*25 g, 3*30 g, 2*40 g, 2*50 g, 2*75 g, 1*100 g, 1*150 g ou 1*200 g. <p>Les grains en vrac sont conditionnés en seaux PP, sacs papier multicouche avec revêtement PP ou sacs PP laminé tissé : 3kg, 5 kg, 10 kg.</p>

4.5.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.

- Les postes d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours au] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après le] début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.

- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

- Le cas échéant, observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.5.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas utiliser directement dans les terriers.

Les produits ne peuvent être autorisés en vue d'une utilisation dans des traitements d'appâtage permanent ou semi-permanent.

4.5.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés près des eaux de surface (rivières, étangs, canaux d'eau, digues, fossés d'irrigation) ou à proximité de systèmes d'évacuation des eaux,, assurez-vous que le contact avec l'eau est évité.

4.5.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.5.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit

POUR LES PROFESSIONNELS FORMES UNIQUEMENT

- La fréquence des visites est à la discrétion de l'applicateur, en fonction du suivi mis en place avant le traitement. Cette fréquence doit être en accord avec les recommandations des guides de bonnes pratiques.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Considérer aussi l'utilisation de pièges comme méthode alternative.
- *Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât*
- *Grains en vrac : placer les grains dans la station d'appâtage à l'aide d'un dispositif de dosage. Préciser les méthodes permettant de limiter les poussières (ex. essuyage humide)*

5.2. Mesures de gestion des risques

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels (par exemple «à l'usage des professionnels uniquement»).

P OUR LES PROFESSIONNELS FORMES UNIQUEMENT

- Ne pas utiliser dans des zones où la résistance à la substance active est suspectée.

- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les points d'appâtage couverts et protégés à l'eau entre deux applications.

- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [...].

POUR LES PROFESSIONNELS UNIQUEMENT

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).

- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer :

- que le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).

- que le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).

- que les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;

-
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
 - d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette [insérer les informations nationales spécifiques]. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique [insérer les informations nationales spécifiques].

- Chaque boîte d'appâtage doit être munie d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [...]».
- Dangereux pour la faune

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation: 24 mois

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

- Compte-tenu du mode d'action différé, les rodenticides anticoagulants peuvent prendre 4 à 10 jours pour être efficace, après la consommation effective de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les rongeurs morts à mains nues, utiliser des gants ou des ustensiles pour les récupérer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.